



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 15 MAI 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Robert Bibeau, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

PROJET DE RÈGLEMENT 2086-1-2017

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service.

Des explications sont fournies suivant une question concernant les motivations et la façon dont seront gérées les hauteurs en l'absence de maximums.

Le projet de règlement 2086-1-2017 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

PROJET DE RÈGLEMENT 2087-1-2017

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'autoriser l'habitation au-dessus des services professionnels, d'affaires et financiers dans la zone S19.

Des explications sont fournies suivant une question concernant le lieu et le contenu du projet de règlement.

Le projet de règlement 2087-1-2017 est disponible pour consultation au Service du secrétariat de la direction générale.

2017-05-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 1er mai 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Règlement 2088-2017 – Frais de refinancement divers règlements d'emprunt – Adoption
- 4.3 Renouvellement du matériel informatique – Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Paiement de facture
- 4.4 Remboursement de taxes

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Stationnement interdit – Partie du chemin Sansregret Approbation
- 6.2 Embauche d'étudiants – Entretien des parcs et espaces verts
- 6.3 Service des travaux publics – Embauche d'un journalier d'entretien temporaire – M. Bobby Morin
- 6.4 Étude et estimation sur la construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la rénovation de la station de pompage d'eau brute existante – Centrale d'eau potable Robert-Boucher – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens Paiement de facture provisoire
- 6.5 Installation de débitmètres sur le réseau sanitaire, phase 2 Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement de facture
- 6.6 Acquisition et implantation de nouveaux modules gestion des fosses septiques et des réseaux d'égout – Système de cartographie JMAP – Firme PG Solutions – Paiement de factures
- 6.7 Travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc rues d'Ailleboust, Chapdelaine, Forand, Fernet et Sainte-Adèle Aquaréhab (Canada) inc. – Paiement final

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2017 – Approbation
- 7.2 Demande de certificat d'autorisation d'affichage au 150, rue Roméo-Gaudreault – Construction Bernard Bordeleau (P.I.I.A.)
- 7.3 Demande de certificat d'autorisation d'affichage et de rénovation au 710, rue de la Visitation – Resto-bar L'Échappée (P.I.I.A.)
- 7.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage au 1095, rue de la Visitation – Immeubles Lanaudix (P.I.I.A.)
- 7.5 Demande de dérogation mineure – 4, rue d'Argenteuil Lot 4 563 493 – Acceptation

- 7.6 Demande de dérogation mineure – 73, rue Osias-Lapierre
Lot 4 562 441 – Acceptation
- 7.7 Projet de règlement 2086-2-2017 – Modifiant le
règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre
à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les
stations-service – Adoption
- 7.8 Règlement 2086-2017 – Modifiant le règlement de
zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la
hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service
Avis de motion
- 7.9 Projet de règlement 2087-2-2017 – Modifiant le règlement
de zonage 523-1989 afin d'autoriser l'habitation au-dessus
des services professionnels, d'affaires et financiers dans la
zone S19 – Adoption
- 7.10 Règlement 2087-2017 – Modifiant le règlement de
zonage 523-1989 afin d'autoriser l'habitation au-dessus
des services professionnels, d'affaires et financiers dans
la zone S19 – Avis de motion
- 7.11 Mandat – Application des règlements et émission des
constats d'infraction – M. Jérémy Valois

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Tarification 2017-2018 – Patinage artistique
- 8.2 Embauche équipe d'animation – Camp de jour 2017

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Association des trappeurs professionnels du Québec
Soutien financier 2017
- 9.2 Semaine de la municipalité du 4 au 10 juin 2017
Participation municipale
- 9.3 Semaine québécoise des personnes handicapées du 1er au
7 juin 2017

10.0 INFORMATION

- 10.1 État comparatif des activités financières – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-233

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 1er mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-05-234

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 1er au 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 40735 à 40866, du 1er au 15 mai 2017, pour un montant de 239 791,11 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-235

RÈGLEMENT 2088-2017 – FRAIS DE REFINANCEMENT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil avaient reçu une copie du règlement et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le règlement décrétant l'emprunt d'une somme de quarante-huit mille cinq cents dollars (48 500 \$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt 800-2000, 922-2005, 983-2008, 1005-2009 et 1025-2010 soit et est adopté comme il a été rédigé;

Le texte du règlement 2088-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE
LOGIXIA (9138-5153 QUÉBEC INC.) – PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU la facture reçue de Logixia (9138-5153 Québec inc.), en date du 10 avril 2017 concernant la fourniture de matériel informatique, selon la résolution 2017-03-137;

ATTENDU le crédit reçu de Logixia (9138-5153 Québec inc.), en date du 10 avril 2017, concernant le retour d'un moniteur et d'un combo clavier et souris;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Logixia (9138-5153 Québec inc.)		
Facture n° 0004497		9 186,50 \$
Crédit n° 0000012		<u>684,09 \$</u>
		8 502,41 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU le rapport du directeur général adjoint, daté du 10 mai 2017, concernant le remboursement de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 3 469,79 \$, suivant la liste produite par le directeur général adjoint le 10 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**STATIONNEMENT INTERDIT – PARTIE DU CHEMIN SANSREGRET
APPROBATION**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.1 du règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement, la Municipalité doit approuver toute nouvelle signalisation par résolution;

ATTENDU le rapport ST-17-16 du directeur des Services techniques, daté du 8 mai 2017, concernant la pertinence d'interdire le stationnement sur une partie du chemin Sansregret;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la modification du règlement de circulation 726-1996 de la manière suivante :

- Modifier l'annexe « F » comme suit :

- **Chemin Sansregret**

Des deux (2) côtés de la rue, entre l'entrée charretière du 20, chemin Sansregret et la passerelle des Clercs;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Isabelle Boutin, greffière à la cour municipale de Joliette, à M. Jean Bouchard, directeur de poste à la Sûreté du Québec MRC de Joliette, à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-239

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU le rapport ST-17-15 du directeur des Services techniques, daté du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité entérinent l'embauche de MM. Jérémie Cormier et Vincent Landry à titre d'étudiants temporaires pour l'entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale 2017, au taux horaire prévu à la convention collective en vigueur et retiennent la candidature de M. Marc-Antoine Perreault à titre de substitut;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-240

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER D'ENTRETIEN TEMPORAIRE – M. BOBBY MORIN

ATTENDU que les travaux d'entretien du sentier d'interprétation du parc du Bois-Brûlé nécessitent une connaissance et une expertise du milieu forestier;

ATTENDU que M. Bobby Morin effectuait lesdits travaux entre 2007 et 2014 pour la CARA ainsi qu'en 2015 et 2016 pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, et ce, à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU la décision de la Municipalité de procéder à l'embauche d'un journalier d'entretien temporaire au Service des travaux publics, dédié spécifiquement au suivi environnemental et à l'entretien du sentier du parc du Bois-Brûlé pour la saison 2017;

ATTENDU que le présent poste fut soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la recommandation positive du surintendant du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent la candidature de M. Bobby Morin à titre de journalier d'entretien temporaire, et ce, à compter du 23 mai 2017, pour une période maximale de 110 jours ouvrables, à raison d'environ 16 heures par semaine et se terminant le 27 octobre 2017;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale en vigueur;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Bobby Morin, à Mme Johanne Bourdon, présidente du syndicat, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-241

ÉTUDE ET ESTIMATION SUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE ET LA RÉNOVATION DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE EXISTANTE CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISoire

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 14 avril 2017, concernant leur mandat pour réaliser une étude et une estimation sur la construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la rénovation de la station de pompage d'eau brute existante à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, octroyé selon la résolution 2016-12-10365;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-0910 9 630,19 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-242

INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU SANITAIRE, PHASE 2 – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 20 avril 2017, concernant leur mandat pour la préparation de plans et devis, le suivi d'appel d'offres et la surveillance (bureau et chantier) concernant la phase 2 de l'installation d'instruments de mesure de débit, octroyé selon la résolution 2016-10-10282;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-0944 11 152,58 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-243

ACQUISITION ET IMPLANTATION DE NOUVEAUX MODULES GESTION DES FOSSES SEPTIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUT – SYSTÈME DE CARTOGRAPHIE JMAP FIRME PG SOLUTIONS – PAIEMENT DE FACTURES

ATTENDU les factures reçues de la firme PG Solutions, en date des 15 février, 16 mars et 24 avril 2017, concernant la fourniture, l'installation, la mise en route et la formation des utilisateurs pour :

- les modules de Gestion des fosses septiques, Égouts et Mobilité, selon la résolution 2017-02-043;
- le nouveau système de cartographie JMap, selon la résolution 2017-01-013;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- PG Solutions		
Facture n° STD29243	37 395,63 \$	
Facture n° STD29511	996,83 \$	
Facture n° STD29897	1 507,31 \$	
	<u>39 899,77 \$</u>	taxes incluses

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de 5 ans;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-244

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC
RUES D'AILLEBOUST, CHAPDELAINE, FORAND, FERNET ET
SAINTE-ADELE – AQUARÉHAB (CANADA) INC. – PAIEMENT
FINAL**

ATTENDU le certificat de paiement final n° 3 émis par M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 4 mai 2017 et représentant le remboursement de la retenue de 5 %, concernant les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc pour les rues d'Ailleboust, Chapdelaine, Forand, Fernet et Sainte-Adèle conformément à la résolution 2015-08-9579;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Aquaréhab (Canada) inc.		
Certificat de paiement n° 3	17 053,25 \$	taxes incluses

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de 10 ans et que cette somme soit remboursée annuellement par la réserve financière du service de l'eau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-245

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MAI 2017
APPROBATION**

ATTENDU le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2017;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2017 soit et est adopté comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-246

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE
AU 150, RUE ROMÉO-GAUDREULT – CONSTRUCTION BERNARD
BORDELEAU (P.I.A.)**

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 16 CCU 17 et la résolution 2017-05-245 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d'affichage au 150, rue Roméo-Gaudreault, comme ils sont montrés aux plans déposés au Comité consultatif d'urbanisme par JB Enseignes et datés du 26 avril 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-247

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE
ET DE RÉNOVATION AU 710, RUE DE LA VISITATION
RESTO-BAR L'ÉCHAPPÉE (P.I.A.)**

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro 17 CCU 17 et la résolution 2017-05-245 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d’affichage et de rénovation de la terrasse au 710, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans déposés au Comité consultatif d’urbanisme par JB Enseignes et datés des 25 avril et 8 mai 2017 et des plans déposés par Louise Roy, architecte, datés du 5 mai 2017, aux conditions suivantes :

1- que l’aménagement paysager existant en cour avant soit bonifié;

2- que les cases de stationnement soient clairement identifiées;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-248

**DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION D’AFFICHAGE
AU 1095, RUE DE LA VISITATION – IMMEUBLES LANAUDIX
(P.I.I.A.)**

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme à l’égard de cette demande consignée sous le numéro 18 CCU 17 et la résolution 2017-05-245 adoptée par le conseil municipal;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les travaux d’affichage au 1095, rue de la Visitation, comme ils sont montrés aux plans KM1-23835A déposés au Comité consultatif d’urbanisme par Les Enseignes Pattison et datés du 11 avril 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-249

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4, RUE D’ARGENTEUIL
LOT 4 563 493 – ACCEPTATION**

ATTENDU le rapport DG-17-05 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 mai 2017, à l’effet qu’il n’a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure présentée par Mme Francine Melanson concernant l’empiètement de l’abri attenant à la remise de 1 mètre dans la cour avant pour la résidence unifamiliale isolée existante au 4, rue d’Argenteuil, soit le lot 4 563 493;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Francine Melanson et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-250

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 73, RUE OSIAS-LAPIERRE – LOT 4 562 441 – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-17-06 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 mai 2017, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure présentée par Mme Julie Coderre et M. Pascal Bouchard concernant une augmentation de 1,5 mètre carré de la superficie maximale permise de 52,34 mètres carrés pour la construction d'un garage isolé au 73, rue Osias-Lapierre, soit le lot 4 562 441;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Julie Coderre et M. Pascal Bouchard et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-251

PROJET DE RÈGLEMENT 2086-2-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE NE PLUS RESTREINDRE À 7 MÈTRES LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LES STATIONS-SERVICE – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 10 CCU 17 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 décembre 2016;

ATTENDU l'adoption par la résolution 2017-04-203 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017 du premier projet de règlement 2086-1-2017;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2086-2-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2086-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE NE PLUS RESTREINDRE À 7 MÈTRES LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LES STATIONS-SERVICE – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Claude Bélanger donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2086-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-05-252

PROJET DE RÈGLEMENT 2087-2-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D’AUTORISER L’HABITATION AU-DESSUS DES SERVICES PROFESSIONNELS, D’AFFAIRES ET FINANCIERS DANS LA ZONE S19 – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 12 CCU 17 du Comité consultatif d’urbanisme, lors de la réunion du 5 avril 2017;

ATTENDU l’adoption par la résolution 2017-04-204 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017 du premier projet de règlement 2087-1-2017;

Sur la proposition de Robert Bibeau

Appuyée par Claude Bélanger

Il est résolu à l’unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 2087-2-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l’habitation unifamiliale et l’habitation bi et trifamiliale au-dessus des services professionnels, d’affaires et financiers dans la zone S19;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2087-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D’AUTORISER L’HABITATION AU-DESSUS DES SERVICES PROFESSIONNELS, D’AFFAIRES ET FINANCIERS DANS LA ZONE S19 – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l’effet d’adopter, lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l’habitation unifamiliale et l’habitation bi et trifamiliale au-dessus des services professionnels, d’affaires et financiers dans la zone S19;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2087-2017, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l’article 445 du Code municipal.

2017-05-253

MANDAT – APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET ÉMISSION DES CONSTATS D’INFRACTION – M. JÉRÉMY VALOIS

ATTENDU que par la résolution 2017-05-219, les membres du conseil embauchaient M. Jérémy Valois pour effectuer une patrouille de surveillance du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 147 du Code de procédure pénale, nous devons autoriser M. Jérémy Valois pour l’application des règlements et l’émission des constats d’infraction;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu à l’unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité mandatent M. Jérémy Valois en vue de l’application et l’émission des constats d’infraction pour les règlements énumérés ci-après :

- règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances 990-2008 et ses modifications;
- règlement concernant la circulation et le stationnement 726-1996 et ses modifications;
- règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 1079-2013 et ses modifications;
- règlement concernant la prévention des incendies 2023-2014 et ses modifications;
- article 147 du Code de procédure pénale;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jérémy Valois, à Mme Isabelle Boutin, greffière à la cour municipale de Joliette, à M. Jean Bouchard, directeur de poste à la Sûreté du Québec MRC de Joliette, à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-254

TARIFICATION 2017-2018 – PATINAGE ARTISTIQUE

ATTENDU les frais d'inscription 2017-2018 et les frais de glace établis par le Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte des tarifs établis par le Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent de Joliette pour la saison 2017-2018, à savoir :

Catégories	Frais Association	Frais de glace
Junior et Senior	190 \$	1 200 \$
Patinage Plus et Intensif Plus	180 \$	755 \$

QUE les coûts 2017-2018 chargés aux utilisateurs pour le patinage artistique soient établis comme suit :

Catégories	Coûts
Junior et Senior	625 \$
Patinage Plus et Intensif Plus	280 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EMBAUCHE ÉQUIPE D'ANIMATION – CAMP DE JOUR 2017

ATTENDU le rapport SL-17-11 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 9 mai 2017;

ATTENDU que les membres du conseil ont embauché une première partie de l'équipe d'animation du camp de jour 2017 selon la résolution 2017-04-208;

ATTENDU que Camylle Bigras a été nommée à titre d'adjointe au coordonnateur et que celle-ci s'est désistée de son poste, souhaitant demeurer monitrice;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil embauchent les personnes suivantes pour compléter l'équipe d'animation du camp de jour 2017 :

Adjointe au coordonnateur

~~Camylle Bigras~~
Coralie Gougeon

Spécialistes

Langue :	Coralie Gougeon
Sciences et musique :	Julien Grenier
Arts de la scène :	Bianka Brillon-Baillargeon

Moniteurs

Camylle Bigras	Marie-Lou Sauvé
Timothée Vézina	Élodie Girard
Thierry Nkuriye-Muryango	Geneviève Généreux

Moniteurs au Service de garde

Pierre-Charles Savoie	Sarah-Émilie St-Amour
Florence Brunet	Raphaël Cantin
Jessie Desrosiers	Nicolas Tétraul
Sophie Mason-Lévesque	

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 8 à 9 semaines, incluant la formation DAFA si celle-ci n'est pas complétée, le tout conformément à la grille salariale établie;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ASSOCIATION DES TRAPPEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
SOUTIEN FINANCIER 2017**

ATTENDU la lettre reçue le 30 mars 2017 de l'Association des trappeurs professionnels du Québec, concernant une demande de soutien financier pour continuer la déprédation de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement sur les secteurs publics;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'Association des trappeurs professionnels du Québec la somme de 100 \$, à titre de soutien financier, pour continuer la déprédation de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement sur les secteurs publics, par le trappage de castors nuisibles durant la saison de piégeage légale;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Gaudet, secrétaire du conseil d'administration de l'Association des trappeurs professionnels du Québec, section Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-257

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 4 AU 10 JUIN 2017
PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU que la « Semaine de la municipalité » se déroule du 4 au 10 juin 2017;

ATTENDU que cette semaine a pour objectif de faire connaître aux citoyens les nombreux services et activités offerts dans la communauté;

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent faire connaître à la population cette semaine et fournir toute l'information pertinente;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité décrètent la « Semaine de la municipalité » du 4 au 10 juin 2017;

QUE la Municipalité reconnaît annuellement l'apport à la communauté de ses bénévoles par l'attribution de méritas, lors d'un brunch organisé en leur honneur;

QUE chaque année les membres du conseil de la municipalité, en collaboration avec le Comité consultatif de la famille, invitent les nouveaux résidents ainsi que les nouveau-nés charlois de la municipalité à se joindre à eux à l'occasion d'un brunch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-05-258

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
1ER AU 7 JUIN 2017

ATTENDU que la « Semaine québécoise des personnes handicapées » se déroule du 1er au 7 juin 2017;

ATTENDU que cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population de tous les milieux à l'importance d'adopter une attitude positive à l'égard des personnes handicapées et de poser des gestes, même les plus simples, pour contribuer à réduire les obstacles à leur participation sociale;

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent faire connaître à la population cette semaine et fournir toute l'information pertinente;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité décrètent la « Semaine québécoise des personnes handicapées » du 1er au 7 juin 2017;

QUE la Municipalité diffuse l'information à la population à partir de son site web et des édifices municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INFORMATION

- État comparatif des activités financières – Dépôt

Avis de motion

RÈGLEMENT 2089-2017 – RÈGLEMENT ENCADRANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Groulx donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement encadrant la circulation des véhicules routiers afin de restreindre la circulation des véhicules lourds et outils.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2089-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 5 juin 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 56.

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) Claude Crépeau

Claude Crépeau, B. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier